



## Communiqué de presse

### **Assurer la sécurité du patient au moyen de systèmes d'authentification des produits pharmaceutiques**

**CANNES, le 7 juin 2010** – A l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tient actuellement, le GIRP préconise d'assurer la traçabilité des médicaments au stade final de leur dispensation pour renforcer la sécurité des produits et des patients.

Plusieurs autorités des États membres plaident cependant en faveur de l'enregistrement systématique des numéros de lot par les grossistes pharmaceutiques lors des envois de médicaments à destination des pharmacies afin de sécuriser la chaîne pharmaceutique. Selon Monika Derecque-Pois, directrice générale du GIRP, « enregistrer le numéro de lot de chaque emballage livré aux pharmacies n'augmente pas le niveau de sécurité du produit distribué. L'enregistrement proprement dit ne permet pas de détecter des médicaments contrefaits, puisque de tels médicaments porteraient également un numéro de lot frauduleux ; ils seraient, dans tous les cas, tout même délivrés aux patients dans la mesure où une obligation d'enregistrement systématique du numéro de lot ne garantit d'aucune façon l'authenticité du produit. »

Dans une déclaration à la presse, la directrice générale de l'association indique que les membres du GIRP sont « favorables à un système de vérification des produits qui permettraient, d'une part, aux pharmaciens de vérifier l'authenticité des médicaments avant de les délivrer aux patients et, d'autre part, aux grossistes de contrôler les médicaments reçus (par échantillonnage aléatoire) ». Elle souligne que « c'est la manière la plus efficace de lutter contre la contrefaçon de médicaments dans la chaîne de distribution et, surtout, d'empêcher qu'ils ne soient délivrés aux patients ».

Les grossistes pharmaceutiques assurent un service de livraison dans les plus brefs délais aux pharmacies afin que le patient n'ait pas à attendre pour obtenir ses médicaments. Par conséquent, la rapidité de la préparation de la commande est cruciale, car le temps entre la commande et la livraison est minimisé par la logistique mise en place par les répartiteurs pharmaceutiques.

La position des grossistes pharmaceutiques est claire :

- Aucune obligation d'enregistrement de numéros de lot ne doit être mise en place. Les coûts et les efforts sont trop importants par rapport à des bénéfices trop incertains.
- Une vérification des produits au moment de leur dispensation, avec la possibilité pour les grossistes de vérifier l'authenticité des médicaments, est **la meilleure solution pour répondre à l'objectif** de sécurité des patients

Les photos de la conférence seront disponibles tout au long de la journée via le lien suivant :  
<http://girp.eu/cms/index.php?eng/PRESS-CORNER/PICTURES-FOR-THE-PRESS>

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Monika Derecque-Pois

*Directrice Générale*

**Groupement International de la répartition pharmaceutique**

26, rue de la Loi, 10ème - B-1040 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32 (0) 2 777 99 77 Fax : +32 (0) 2 770 36 01 E-mail : [girp@girp.org](mailto:girp@girp.org)